



Arras, le 15 mars 2020

David BLOTHIAUX

Alexandra DEHOUCK

Maxime VASSEUR

Co-secrétaires départementaux

A

Monsieur le Directeur Académique

Monsieur le Directeur Académique,

De nombreux collègues nous ont signalé des consignes de la part d'IEN qui semblent contrevienir tant au bon sens exprimé par la Foire aux questions du Ministère de l'Education Nationale, qu'aux consignes émises par le gouvernement et les autorités sanitaires (notamment, dans certaines circonscriptions, la tenue de réunions de directeurs d'écoles, ou la demande expresse à tous les enseignants de se réunir dans les écoles)

Le SNUipp-FSU 62 tient à rappeler que les consignes adressées à l'ensemble de la population, particulièrement pour les salariés et leurs employeurs, sont de limiter les déplacements et de favoriser le travail à distance afin de limiter la propagation du Covid-19.

Par ailleurs, la foire aux questions du Ministère de l'Education Nationale (mise à jour le 14 mars 2020 à 17h) précise : « *En conséquence, l'ensemble des personnels des écoles et établissements scolaires ne sont pas tenus de rejoindre systématiquement à partir de lundi 16 mars leur lieu de travail:*

- les équipes de direction et les personnels indispensables pour assurer la mise en place de la continuité administrative et pédagogique, le lien avec les familles et les élèves, l'accueil des enfants des personnels de santé sans solution alternative de garde, ainsi que les personnels en charge de la salubrité et de la sécurité des établissements doivent être physiquement présents. »

- Qui sont ces « *personnels indispensables* » ?
- Comment organiser dans le contexte de « *stade 3 de l'épidémie* » l'accueil des enfants des personnels soignants dans les écoles ?
- Que faire si le directeur habite loin de l'école ?
- Comment organiser le service si le directeur reste au domicile après avoir informé l'administration qu'il était atteint d'une pathologie particulière ou qu'il garde ses enfants ?
- Du matériel spécifique (masques, savon, gels hydro-alcooliques, mouchoirs...) sera-t-il fourni aux personnels ?
- Comment assurer la garde de ces élèves lorsque la municipalité n'organise plus la garderie et la cantine ? Doit-on demander aux élèves et aux personnels de se restaurer dans l'école alors que les règles d'hygiène l'interdisent ?

Ensuite l'organisation s'affinera dans la semaine pour faire des classes cohérentes de 8-10 élèves, de préférence de même niveau scolaire, dans des écoles au plus proche des hôpitaux. Quelles écoles seront concernées ?

L'accueil étant organisé par des enseignants, ceux-ci ne seraient donc pas en mesure s'assurer la continuité pédagogique de leur classe : là aussi, des consignes claires doivent être transmises.

De plus, la FSU a été reçue en audience ce vendredi par le Ministre et son cabinet avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Le Ministère a annoncé que les ESMS n'étaient pas concernés par cette fermeture généralisée. Qu'en est-il des ESMS dans notre département ? Quelles consignes sont données aux professeurs des écoles qui y exercent ?

Le Ministère a également confirmé lors de cette audience que la présence sur place des AESH n'est pas utile puisque leur mission est d'accompagner des élèves qui ne seront pas présents. Ces personnels devraient donc rester à leur domicile avec une ASA. Nous vous demandons donc de le rappeler clairement.

En tout état de cause, le SNUipp-FSU 62 vous demande de mettre tout en œuvre pour que le cadre sanitaire soit le plus complet et le plus sûr possible pour les élèves pris en charge et l'ensemble des personnels. Pour cela, il nous paraît nécessaire que le plus grand nombre de collègues possible puisse rester à domicile, et, le cas échéant, travailler à distance.

Avec le passage au stade 3 et les recommandations du Premier Ministre adressées à l'ensemble de la population samedi 14 mars, nous considérons que les consignes locales reçues vendredi 13 mars ne sont plus d'actualité. Les enseignants sont les plus à même de prendre en compte la réalité de la situation. Dans cette situation de crise, il est essentiel de faire pleinement confiance aux personnels.

Par conséquent, face à l'urgence et au caractère exceptionnel de la situation, il nous paraît plus que nécessaire que des consignes précises soient envoyées avant lundi 16 mars à l'ensemble de la profession.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Pour le co-secrétariat du
SNUipp-FSU Pas-de-Calais
Maxime VASSEUR

